



REGLEMENT SPORTIF

38^{ème} FESTIVAL D'ARMOR Challenge CREDIT AGRICOLE (Catégorie U16 / U17) Joueurs nés entre le 01/01/2005 et le 31/12/2006

1 - Organisateur du tournoi

L'association UNION SPORTIVE PLOUGONVELIN (U.S.P)

Association loi 1901, déclarée à la sous-préfecture de Brest sous le N° 1487 et le N°W291002236 correspond au récépissé de déclaration de modification de l'association, N° siret 7775928300019, Code d'activité 926 C, N°jeunesse et sport 001342 dont le siège social est situé à Mairie de PLOUGONVELIN, Rue des Martyrs- 29217 PLOUGONVELIN (France) représentée par Monsieur Yvon Lainé, co-président, dûment habilité à l'effet des présentes

2 - Dates et lieu du tournoi

Ce tournoi est organisé chaque année lors du week-end de Pentecôte sur le territoire de la commune de PLOUGONVELIN.

L'organisation s'assurera qu'il n'y ait pas de rencontres officielles programmées sur ses installations ainsi que pour les équipes présentes au tournoi.

Pour 2022, le tournoi aura lieu les 4, 5 et 6 juin 2022.

3- Equipes participantes

La liste des équipes participantes sera communiquée après le tirage au sort, à savoir à début Avril 2022.

Seules les équipes affiliées à une association nationale reconnue sont autorisées à participer au tournoi. Un joueur ne peut jouer que pour une seule équipe au cours du tournoi.

La délégation du club se composera de 20 participants au maximum. (16 joueurs et 4 dirigeants maximum).

4 - Règles du jeu

Tous les matches seront joués conformément aux lois du jeu édictées par l'International Football Association Board (*édition en vigueur le jour du match*), à moins qu'il ne soit stipulé autrement dans le présent règlement.

Le nombre de joueurs par équipe est limité à 16. Les dimensions du terrain sont les suivantes : longueur 100 mètres ; largeur 65 mètres.

www.festival-armor.com / tournoi-plougouvelin@wanadoo.fr

Union Sportive Plougouvelinoise N° 1487 déclarée le 02 juin 1965, association loi du 1^{er} juillet 1901

W291002236 dont le siège social est la mairie de Plougouvelin. 29217

N° siret 7775928300019 / Code d'activité 926 C / N°jeunesse et sport ET 001342

Contact : Festival d'Armor – Stade de Trémeur rue de Saint-Mathieu 29 217 Plougouvelin / 06 25 08 21 51 /

tournoi-plougouvelin@wanadoo.fr

5 - Commission du tournoi

L'organisateur instituera une commission du tournoi qui sera responsable du déroulement sportif du tournoi et aura notamment compétence pour trancher les litiges, statuer sur les réclamations et/ou les appels et de manière générale pour statuer sur toute question ou difficulté dont la compétence n'est pas dévolue à une autre autorité au titre du présent règlement. Cette commission se composera du comité directeur du FESTIVAL D'ARMOR et d'un ou plusieurs membres des délégations officielles (*arbitrage, district, ligue, Fédération Française de Football*).

Si nécessaire, la commission du tournoi fera un rapport à l'association nationale correspondante et/ou aux organismes de football Internationaux (*FIFA/UEFA*)

6 - Arbitres

Tous les matches seront dirigés par des arbitres licenciés à la Fédération Française de Football (*FFF*).

L'arbitre sera tenu de communiquer le résultat final de chaque rencontre à la commission du tournoi.

7 - Catégorie d'âges

Tous les joueurs autorisés à jouer appartiendront à la catégorie d'âge suivante :

Pour les U.16 / U.17 : années de naissance 2005 et 2006

8 - Durée des matches

Les matches dureront 2 x 20 mn (des matches de qualification jusqu'à la finale)

La pause à la mi-temps durera 5 mn.

En cas d'égalité, il n'y aura pas de prolongation.

9 - Liste des joueurs et joueurs remplaçants

Chaque équipe pourra faire participer un maximum de 16 joueurs durant le tournoi.
La liste des 16 joueurs sera apposée sur une feuille de match le samedi avant midi au stade.
Cette feuille de match ne pourra pas être modifiée ni complétée en cours de compétition.

Un même joueur gardera le même numéro durant toute la compétition.
Parmi les 16 joueurs, il est possible de faire participer 4 joueurs non licenciés dans le club mais ils devront obligatoirement être assurés et appartenir à la catégorie d'âge mentionnée à l'article 7.

Les cinq remplaçants seront autorisés à participer à chaque rencontre. Un joueur remplacé au cours d'un match ne pourra pas revenir en jeu au cours de ce même match.

Un joueur exclu ne peut être remplacé et ne peut participer au match suivant.
Les 5 remplacements ne seront autorisés que sous trois sessions par équipe, lors du match.

10 - Système du tournoi

Le tournoi se déroulera suivant le système de jeu suivant :

- 4 groupes de 4 équipes.
- Les 2 premiers de chaque groupe seront qualifiés pour les 1/4 finales
- Les autres équipes disputeront des matches de classement.

11 - Programmes des matches

La commission du tournoi se réserve le droit de modifier certains horaires afin d'assurer le bon déroulement du tournoi.

12 - Système de points

Le système de points ci-après sera appliqué lors du tournoi :

- > 3 points par match gagné
- > 1 point par match nul
- > 0 point par match perdu

A) En cas d'égalité de points à l'issue des matches de poules les critères suivants seront pris en considération pour départager les équipes dans l'ordre ci-dessous :

> 1°) Le goal average (*différence de buts marqués et encaissés*),
- particulier d'abord,
- général ensuite.

> 2°) La meilleure attaque

> 3°) La moyenne d'âge des seize joueurs participants ; l'équipe la plus jeune sera qualifiée.

B) Quart-finales, demi-finales et finale et matches de classement

En cas d'égalités à l'issue des $1/4$ et finale, $1/2$ finales, finale et matches de classement, les équipes se départageront en tirant sur un même but désigné par l'arbitre, une 1^{ère} série de 5 tirs au but effectuée par 5 joueurs différents, choisis parmi les 11 joueurs présents sur le terrain au coup de sifflet final. En cas de nouvelle égalité à l'issue de cette série, l'épreuve est poursuivie dans le même ordre jusqu'à ce qu'une équipe ait marqué un but de plus que l'autre au terme du même nombre de tentatives.

13 - Equipement des joueurs

Chaque équipe doit être munie de :

- > 3 jeux de maillots de couleurs différentes
- > 1 boîte à pharmacie
- > 10 fanions (*pour les échanges avant les matches*)

L'équipe nommée en second dans le programme devra changer de tenue si l'arbitre estime que l'on ne peut clairement distinguer les couleurs des deux équipes.

14 - Secteur disciplinaire

Carton rouge – expulsion : un joueur qui a reçu un carton rouge sera suspendu pour le match suivant.

Carton jaune – avertissement officiel : un joueur qui a reçu deux cartons jaunes pendant le tournoi sera suspendu pour le match suivant.

Si un joueur se conduit de manière antisportive, le cas sera signalé par la commission du tournoi à son association nationale, qui décidera des mesures appropriées à prendre à l'égard du joueur. Si un membre de délégation se conduit de manière gravement incorrecte pendant le tournoi, la commission du tournoi le communiquera par écrit aux associations de football nationales et internationales concernées.

15 - Attestation d'identité

A la demande de la Commission d'organisation, les licences ou documents officiels devront être disponibles. Il sera donc demandé à chaque encadrant de club de se fournir des codes d'accès aux licences (dématérialisées) en cas de réclamation. La liste des joueurs sera déposée auprès de l'organisation (Nom, prénom, date de naissance) le samedi matin au stade auprès de ladite Commission.

16 - Accidents

IMPORTANT : en cas d'accident nécessitant une intervention médicale, l'autorisation des parents est obligatoire. Tous les participants et accompagnateurs devront être assurés par leur club pour tous les risques d'accident.

17 - Réclamations et appels

Les réclamations et les appels devront être adressés à la commission du tournoi qui prendra une décision définitive et contraignante. La commission n'acceptera aucune réclamation concernant des décisions de l'arbitre sur le terrain.

18 - Approbation du tournoi

L'organisateur est responsable d'obtenir toutes les approbations nationales et/ou internationales nécessaires pour le tournoi au moins deux mois avant le début du tournoi.

19- Agents de matchs

Seuls des agents de matchs licenciés de l'UEFA et/ou de la FIFA, un club ou une association peuvent arranger la participation de clubs/associations à des tournois.

20 – Acceptation du règlement

Le fait de participer au FESTIVAL D'ARMOR implique l'acceptation du présent règlement dont un exemplaire signé du responsable de la délégation sera remis au comité organisateur le samedi 4 juin à 14h00 dernier délai.

Les équipes devront s'engager à respecter les restrictions sanitaires (Pass Vaccinal, sanitaire ou test...) qui seront en vigueur au moment du tournoi.

FAIT A PLOUGONVELIN

L'ORGANISATEUR



L'EQUIPE

www.festival-armor.com / tournoi-plougouvelin@wanadoo.fr

Union Sportive Plougouvelinoise N° 1487 déclarée le 02 juin 1965, association loi du 1^{er} juillet 1901

W291002236 dont le siège social est la mairie de Plougouvelin. 29217

N° siret 7775928300019 / Code d'activité 926 C / N°jeunesse et sport ET 001342

Contact : Festival d'Armor – Stade de Trémeur rue de Saint-Mathieu 29 217 Plougouvelin / 06 25 08 21 51 /

tournoi-plougouvelin@wanadoo.fr